

L'Académie Vétérinaire de France (AVF) devient membre de la Fédération Européenne des Académies de Médecine (FEAM).



Communiqué de l'Académie Vétérinaire de France

OBJET : l'Académie Vétérinaire de France (AVF) devient membre de la Fédération Européenne des Académies de Médecine (FEAM).

Les Académies de Médecine, depuis une vingtaine d'années, sont regroupées au sein de la Fédération Européenne des Académies de Médecine (FEAM), dont les missions sont d'apporter des expertises scientifiques communes traduites sous forme de priorités, de recommandations ou de documents stratégiques à destination des autorités nationales et Européennes comme la Commission Européenne.

La FEAM, dans le souci d'une meilleure représentation des académies médicales, souhaite joindre aux Académies de Médecine, les sections médicales des Académies des Sciences, les Académies de Pharmacie et les Académies Vétérinaires des Etats Membres de l'Union Européenne.

Le Conseil d'Administration de l'Académie Vétérinaire de France a donné le 26 septembre 2019 son accord de principe à l'adhésion de l'AVF à la FEAM, l'AVF devenant la première académie vétérinaire d'Europe à adhérer à la FEAM.

L'Académie Vétérinaire de France a participé à la réunion du Conseil de la FEAM le 21 novembre à Bruxelles et a suivi les progrès des programmes en cours notamment ceux menés en collaboration avec la Commission Européenne. L'Académie Vétérinaire a pu identifier les opportunités de valorisation au niveau européen du travail mené par ses experts au sein des sections et des groupes de travail. Le thème antibiorésistance, la démarche « One Health » sont autant d'exemples de priorités partagées par l'AVF et la FEAM.

Le Pr André-Laurent Parodi et André Justin ont représenté l'AVF à la FEAM.

www.feam.eu www.academie-veterinaire-defrance.org

Pr. René Houin, Président de l'Académie Vétérinaire, le 5 décembre 2019